



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°107/24 en date du 02 décembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification amendé n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat du jeudi 19 décembre 2024 à 09h00 au mercredi 22 janvier 2025 à 17h00.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné : Monsieur Patrick PENDOLA en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Christian FONTANILLES en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies du territoire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	Lundi au Jeudi : 09h00-12h00/13h30-16h00 Vendredi 09h00-12h00/13h00-15h30
CHEVALINE	Mardi, Jeudi, Vendredi : 09h00-12h00
DOUSSARD	Lundi au vendredi : 09h00-12h00/14h00-17h00
GIEZ	Lundi 17h30-19h00 Mercredi 08h00-11h30 Jeudi 14h00-17h30
LATHUILE	Lundi, mardi, Mercredi 08h30-12h00 Vendredi 08h30-12h00/14h00-17h00
SAINT-FERREOL	Lundi 09h00-12h00/13h30-17h30, Mercredi 09h00-12h00 Vendredi 11h00-17h00
VAL DE CHAISE	Mardi, Mercredi 09h00-11h45, Vendredi 14h00-17h15
FAVERGES-SEYTHENEX	Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30- 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy - <https://www.cc-sources-lac-annecy.com/> et sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/5849>

Les observations et les propositions sur le projet de modification amendée n°2 du PLUi pourront être :

- Consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus,
- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy 32 route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.
- Déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : enquete-publique-5849@registre-dematerialise.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la CCSLA et au registre numérique est mis à la disposition du public à la CCSLA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le :

- **Jeudi 19 décembre 2024 de 15h30 à 17h30 en mairie de GIEZ**
- **Vendredi 20 décembre 2024 de 9h00 à 11h00 en mairie de DOUSSARD**
- **Vendredi 20 décembre 2024 de 14h00 à 16h en mairie de LATHUILE**
- **Lundi 06 janvier 2025 de 14h00 à 16h00 en mairie de SAINT FERREOL**
- **Vendredi 10 janvier 2025 de 14h00 à 16h00 en mairie de VAL de CHAISE**
- **Mardi 14 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de CHEVALINE**
- **Mercredi 15 janvier 2025 de 09h00 à 11h00 en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX**
- **Mercredi 22 janvier 2025 de 15h00 à 17h00 au siège de la CCSLA.**

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège de la CCSLA aux heures et jours habituels d'ouverture au public.